

DELIBERATION
du Conseil des Etablissements Associés du réseau des établissements d'ESR du site
Champardennais

Séance du 23 février 2021

**Délibération n°1-2021 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 –
Projet AMI n°01-2021 « Design et consommation : une approche croisée des
pratiques »**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche**

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil des Etablissements Associés déclare pour le projet
« *Design et consommation : une approche croisée des pratiques* »

Membres présents : 18

Membres votants : 14

Membres représentés : 3

Décompte des suffrages

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération :

Les membres du CEA ont décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet à hauteur de la subvention demandée.

Le montant de la subvention accordée s'élève à : 4 000 € pour l'année 2021.

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du Conseil des Etablissements Associés du réseau des établissements d'ESR du site
Champardennais

Séance du 23 février 2021

**Délibération n°3-2021 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 –
Projet AMI n°03-2021 « Les épidémies au prisme des SHS - De quelles crises
les épidémies sont-elles porteuses ? »**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche**

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil des Etablissements Associés déclare pour le projet
« Les épidémies au prisme des SHS - De quelles crises les épidémies sont-elles porteuses ? »

Membres présents : 18

Membres votants : 14

Membres représentés : 3

Décompte des suffrages

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération :

Les membres du CEA ont décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet à hauteur de la subvention demandée. L'événement ayant lieu en octobre prochain, il est espéré que la situation sanitaire se soit améliorée sur cette période.

Le montant de la subvention accordée s'élève à : 2 000 €.

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du Conseil des Etablissements Associés du réseau des établissements d'ESR du site
Champardennais

Séance du 23 février 2021

**Délibération n°4-2021 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 –
Projet AMI n°04-2021 « Nanocaractérisation pour l'étude de la fiabilité des
composants ELeCtroniques Organiques (NELO) »**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche**

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil des Etablissements Associés déclare pour le projet
« *Nanocaractérisation pour l'étude de la fiabilité des composants ELeCtroniques Organiques (NELO)* »

Membres présents : 18

Membres votants : 14

Membres représentés : 3

Décompte des suffrages

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération :

Les membres du CEA ont décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet uniquement pour l'année 2021, à hauteur de la subvention demandée, soit 10 500 €. Il a été convenu par les membres du CEA que seuls les nouveaux projets seraient financés en totalité afin d'impulser une dynamique entre les établissements membres du Réseau ESR.

Le montant de la subvention accordée s'élève à : 10 500 €.

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du Conseil des Etablissements Associés du réseau des établissements d'ESR du site
Champardennais

Séance du 23 février 2021

**Délibération n°7-2021 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 –
Projet AMI n°07-2021 « Développement d'une méthode de suivi en continu
de la croissance d'un champignon filamenteux cultivé par fermentation en
milieu solide »**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche**

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil des Etablissements Associés déclare pour le projet
« *Développement d'une méthode de suivi en continu de la croissance d'un champignon filamenteux
cultivé par fermentation en milieu solide* »

Membres présents : 18

Membres votants : 14

Membres représentés : 3

Décompte des suffrages

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération :

Les membres du CEA ont décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet à hauteur de la subvention
demandée.

Le montant de la subvention accordée s'élève à : 15 000 €.

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

DELIBERATION
du Conseil des Etablissements Associés du réseau des établissements d'ESR du site
Champardennais

Séance du 23 février 2021

**Délibération n°8-2021 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 –
Projet AMI n°08-2021 « Performance diagnostique du 18FES en imagerie
TEP dans des modèles pré-cliniques de cancer mammaires ER+ »**

**Vu le décret n°2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association
d'établissements du site champenois**

**Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la
Recherche**

Par délibération en date du 23 février 2021, le Conseil des Etablissements Associés déclare pour le projet
« *Performance diagnostique du 18FES en imagerie TEP dans des modèles pré-cliniques de cancer
mammaires ER+* »

Membres présents : 18

Membres votants : 14

Membres représentés : 3

Décompte des suffrages

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération :

Les membres du CEA ont décidé, à l'unanimité, de soutenir le projet à hauteur de la subvention
demandée.

Le montant de la subvention accordée s'élève à : 15 000 €.

Visa du Président



Guillaume GELLÉ